

OBJET : Avenant à un marché public de travaux concernant l'extension de la Trésorerie municipale

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-1 et suivants ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.1.3/20220309/25 relative à la signature des marchés publics de travaux ayant pour objet l'extension de la Trésorerie municipale ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20220624/84 relative à la signature d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise THERMATEX pour le lot n°10 « chauffage, rafraîchissement, ventilation » ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20220812/113 relative à la signature d'un avenant aux marchés conclus avec la SARL MORETTI (lot n° 1 Gros Œuvre – Façades) et la SARL COLOR PLAC (lot n° 5 Doublage - Cloisons - Faux-plafonds) ;

CONSIDERANT que la neutralisation de l'ancienne installation de chauffage ayant fait l'objet de l'avenant susvisé avec l'entreprise THERMATEX, nécessite également la dépose du tableau électrique et des équipements associés dans l'ancienne chaufferie et leur remplacement par un tableau divisionnaire pour l'éclairage et les PC conservés, y compris la reprise de l'alimentation électrique depuis le tableau ;

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires impactent le marché conclu avec la société ISEA pour le lot n° 9 Electricité ;

CONSIDERANT qu'au sens de l'article R 2194-8 du code de la commande publique, ces travaux supplémentaires constituent une modification de faible montant de ce marché,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n° 1 au marché public conclu avec la société ISEA pour le lot n° 9 Electricité des travaux d'extension de la Trésorerie municipale :

- dont l'objet est la réalisation de travaux supplémentaires susvisés ;

- dont l'incidence financière est la suivante : + 1 455,05 euros HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 7,54%, ce qui porte le nouveau montant du marché à 20 765,05 euros HT ;

Article 2 : Le nouveau montant total des marchés publics de travaux conclus pour cette opération s'élève donc à 215 480,43 € HT ce qui représente une augmentation globale de 2,18%.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 16 septembre 2022

Acte Exécutoire

Envoyé le : 26.09.2022

Publié le : 26.09.2022



Christian GROS

Maire de MONTEUX